

MC/2190

Original: anglais
24 mai 2006

QUATRE-VINGT-ONZIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE)

DEMANDE DE PRÉSENTATION
EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR LE
CENTER FOR MIGRATION STUDIES OF NEW YORK (CMS)

**DEMANDE DE PRÉSENTATION
EN QUALITÉ D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR LE
*CENTER FOR MIGRATION STUDIES OF NEW YORK (CMS)***

1. Dans une lettre datée du 5 mai 2006, dont une copie est jointe en annexe I, le Directeur général du *Center for Migration Studies of New York (CMS)* a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son organisation du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, datée du 23 mai 2006, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU *CENTER FOR MIGRATION STUDIES OF NEW YORK* (CMS) EN DATE DU 5 MAI 2006 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

La présente demande a pour but de confirmer et d'améliorer les relations constructives existant déjà entre la Congrégation Scalabruni et l'OIM.

Le *Center for Migration Studies of New York, Inc. (CMS)* est une organisation non gouvernementale à vocation éducative et sans but lucratif qui a été fondée à New York en 1964 afin de promouvoir l'étude des aspects sociologiques, démographiques, économiques, historiques, politiques et législatifs des migrations humaines, des mouvements de réfugiés et des relations entre groupes ethniques partout dans le monde. En 2001, le CMS s'est vu accorder le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Selon cette approche interdisciplinaire et dans cette perspective internationale, le CMS réalise des projets de recherche scientifique et publie la revue *International Migration Review*, qui est reconnue comme le fleuron des travaux de recherche dans son domaine. Il publie également des ouvrages, ainsi qu'une collection baptisée "Occasional Paper". Le Centre organise des conférences nationales et internationales traitant des questions relatives aux immigrants et aux réfugiés et des effets que produit leur présence sur les communautés locales et les gouvernements. Sa bibliothèque spécialisée et ses archives sont accessibles pour tous les travaux de recherche et constituent une ressource à la disposition des communautés nationales et internationales. Le CMS remplit sa mission en étroite collaboration avec d'autres centres de recherche, organisations et universités.

La relance des mouvements massifs de migrants et de réfugiés, mue par l'effondrement de l'empire soviétique, la décolonisation en Afrique et en Asie et l'explosion démographique mondiale d'une part, et les politiques de restriction à l'immigration, la violence xénophobe et l'hétérogénéité des nouvelles nations à populations multiculturelles d'autre part, sont autant de circonstances qui incitent le CMS à fournir les connaissances et les explications requises en vue de la formulation d'une saine politique et de l'instauration d'un débat productif dans ce domaine, tant au plan national qu'au plan international.

Le CMS a été fondé à partir du postulat selon lequel une politique constructive exige une bonne compréhension des phénomènes concernés, celle-ci passant elle-même par l'éducation. Les différents aspects de la mission de CMS – la recherche, les publications, la

documentation, les conférences, les consultations – ont contribué à l'objectif fondamental du Centre depuis sa création: l'action éducative ciblée sur les migrations internationales. En suscitant et en facilitant la diffusion de nouvelles connaissances, le CMS œuvre à la bonne compréhension des causes et des conséquences des mouvements volontaires et involontaires de personnes tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Ce qui a toujours distingué le CMS de toutes les autres organisations et institutions concernées par le phénomène migratoire, c'est l'absence de limites géographiques à l'intérêt qu'il porte pour la question – les migrations internationales partout dans le monde –, et son objectif, qui est de faciliter la compréhension de la portée et de la complexité des migrations internationales, de telle sorte que les populations puissent vivre ensemble dans la paix et l'enrichissement mutuel, dans un environnement pluraliste. Le CMS apporte une perspective indépendante à l'examen des besoins croissants suscités par les circonstances ayant amené 100 millions de personnes à sortir des frontières de leur pays.

Évolution naturelle de son activité traditionnelle d'étude et de recherche, le CMS s'engage de plus en plus dans une activité d'appui scientifique aux projets d'opérations visant à aider les migrants, les réfugiés, les marins et les organismes dont ils relèvent, partout dans le monde; la contribution du CMS joue un rôle actif dans la phase d'évaluation des conditions sociales, géopolitiques et historiques du projet et dans les opérations concrètes, en termes de formation des personnels et d'assistance scientifique. De plus, le CMS apporte son concours dans la phase d'évaluation des effets concrets et de l'incidence et par là, de l'accomplissement effectif des objectifs fixés.

La mission du CMS est guidée par les valeurs fondamentales de la dignité universelle inhérente de toute personne, de l'interrelation unissant tous les êtres humains et les pays, et de la satisfaction des besoins de la personne humaine dans son intégralité, en tant qu'objectif des politiques publiques.

CMS agit en qualité de personne morale chargée de représenter tous les organes de la Congrégation Scalabrini opérant sur le terrain, en relation avec les organisations gouvernementales, non gouvernementales, nationales et internationales, afin de coordonner les initiatives en faveur des migrants, des réfugiés et des personnes en déplacement, comme indiqué dans l'accord joint à la présente (pièce jointe n° 4a).

Le CMS fait également partie d'une fédération regroupant les centres d'études suivants:

- CENTRO STUDI EMIGRAZIONE ROMA (CSER), Via Dandolo 58, 00153 Rome
- CENTRE D'INFORMATION ET D'ÉTUDES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES (CIEMI), 46, rue de Montreuil, 75011 Paris – France
- CENTRO DE ESTUDIO DE PASTORAL MIGRATORIA, rua Dr. Barros Cassal 220 – 90035-030 Porto Alegre RS – Brésil

- CENTRO DE ESTUDIOS MIGRATORIOS (CEM), Rua Vasco Pereira 55 – Liberdade, 01514-030 São Paulo SP – Brésil
- CENTRO DE ESTUDIOS DE PASTORAL Y ASISTENCIA MIGRATORIA (CEPAM), Apdo 68827 – Caracas 1062-A – Venezuela
- CENTRO DE ESTUDIOS MIGRATORIOS LATINOAMERICANOS (CEMLA), Avda. Independencia 20, 1000 Buenos Aires – Argentine
- SCALABRINI MIGRATION CENTRE (SMC), 4, 13h Street, 1112 Quezon City, Manille
- CENTRO STUDI E RICERCHE PASTORALI EMIGRAZIONE (CSERPE), Rütimeyerstrasse 16, 4054 Bâle

La Fédération des centres d'études Scalabrini a été créée en 2001 (pièce jointe n° 5). En application de cet accord, le CMS coordonne et oriente les politiques de recherche des centres d'études fédérés, telles que les activités des centres d'études concernant les entités et organes de la Congrégation Scalabrini et autre institutions (conférences épiscopales, organisation internationale, universités, médias, syndicats) dont la raison d'être est d'assister les migrants sur les cinq continents. Le CMS et les centres d'études affiliés s'emploient efficacement et en permanence à conseiller, former – en coopération avec la Fondation Scalabrini (11, Via Calandrelli, Rome), fournir une évaluation scientifique des effets, de l'incidence politique et des accomplissements découlant de ses activités sur le terrain en faveur des migrants, menée par les entités de la Congrégation énumérées dans la pièce jointe 4b.

Le CMS et de nombreuses autres entités de la Congrégation Scalabrini (parmi celles énumérées dans la pièce jointe 4b) coopèrent depuis de nombreuses années avec l'OIM (Organisation internationale pour les migrations); certaines d'entre elles coopèrent avec cette organisation depuis son incorporation, dans les domaines de la recherche, du conseil en matière de projets en faveur des migrants, des partenariats au niveau de la conception et de la mise en œuvre des politiques en matière migratoire et des projets visant à apporter une assistance sociale et culturelle aux migrants.

Ainsi, depuis la création de la Conferencia Sudamericana de Migraciones en 1999 par le bureau régional de l'OIM en Amérique du Sud et les gouvernements de cette région du monde (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Chili, Pérou, Bolivie, Colombie, Equateur, Venezuela), le CEMLA (Centro de Estudios Migratorios Latinoamericanos – Buenos Aires), l'INCAMI (Istituto Catòlico Chileno de Migration) et l'ONG Scalabrini au Chili (les organisations Scalabrini représentées par le CMS) ont été invités et ont assisté à la conférence en qualité d'observateurs permanents; de même, en Amérique centrale, les organes de la Congrégation Scalabrini opérant dans la région participent activement au "Processo Puebla" avec l'OIM et les gouvernements d'Amérique centrale; de plus, le CEMLA et l'ONG Scalabrini du Chili coopèrent de façon continue respectivement avec le

bureau de l’OIM à Buenos Aires et avec celui du Chili; les “Casas del Migrantes” au Guatemala ont d’étroites relations avec l’OIM également, dans le cadre de l’aide apportée aux migrants au Guatemala.

Le *Center for Migration Studies of New York* lui-même s’enorgueillit d’une solide coopération constante avec le bureau de l’Observateur permanent de l’OIM aux Nations Unies; ces dernières années, le CMS a coopéré avec l’OIM lors de plusieurs réunions de l’ECOSOC consacrées à la question migratoire, notamment à propos du Dialogue de haut niveau sur les migrations et lors de la première réunion de coordination des Nations Unies sur les migrations internationales en juillet 2005. De plus, le Centre Scalabrini de migration à Manille (SMC) – dans le cadre de sa coopération permanente avec le bureau régional de l’OIM – produit la publication “Asian Migration News” (Bulletin électronique) co-financée par l’OIM, et, en 2006 il a publié un rapport sur le tsunami et la migration mandaté par l’OIM.

Le CMS possède également un bureau à Genève (15, Rue de La Mairie – 11207 Eaux Vives – Genève – tél 022 7368382 – télécopie 022 7867109), dont le responsable est P. Leonir Chiarello.

Le CMS fait en outre partie du “International Migration Network”, association sans but lucratif (IMN ASBL), enregistrée à Bruxelles en 2005 (www.moniteur.be); par le biais de l’IMN, le CMS dirige et coordonne ses relations avec l’Union européenne.

Étant donné que l’OIM est l’institution internationale chef de file dans la gestion des questions et problèmes migratoires, le CMS est désireux de nouer des relations formelles et étroites avec l’OIM afin d’améliorer et de coordonner son activité en faveur des migrants par le biais de cette coopération.

Par conséquent, le CMS invite aimablement le Conseil de l’OIM à bien vouloir examiner sa demande d’admission en qualité d’observateur à l’occasion de sa prochaine session.

[Formule de politesse]

Pièces jointes:¹

- 1) Statuts du CMS
- 2) Rapport financier annuel
- 3) Statut consultatif auprès de l’ECOSOC
- 4a) Accord CMS/Congrégation
- 4b) Liste des entités de la Congrégation Scalabrini jointe à la pièce 4a)
- 5) Statut de la Fédération des centres d’études sur les migrations

¹ Les exemplaires (en langue anglaise seulement) de ces pièces seront disponibles au comptoir des documents lors de la 91ème session (extraordinaire) du Conseil.

Annexe II

**LETTRE DU 23 MAI 2006 ADRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CENTER FOR MIGRATION STUDIES OF NEW YORK (CMS)**

Monsieur le Directeur général,

Je me réfère à votre lettre du 5 mai 2006 par laquelle vous me faites part du souhait du *Center for Migration Studies of New York* (CMS) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Étant donné que le CMS, dans les différents aspects de son action, s'efforce de venir en aide aux migrants, aux réfugiés et à d'autres groupes ayant besoin d'une telle assistance dans le monde et qu'il coopère depuis de nombreuses années avec l'OIM, je suis certain que sa participation en qualité d'observateur aux réunions de l'OIM sera mutuellement bénéfique à nos deux organisations. Soyez assuré que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis à l'ensemble des États Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

[Formule de politesse]